

---

## CODE D'ÉTHIQUE DE LA FTAQ

---

Le sport met au défi tous ceux qui sont impliqués pour qu'ils se comportent de leur mieux en toute honnêteté et équité : les archers, les entraîneurs, les juges, les administrateurs et les parents. Pour s'assurer que les archers, les entraîneurs, les juges, les administrateurs et les parents soient au courant de leurs responsabilités, la F.T.A.Q. a adopté le Code d'éthique suivant.

---

### CODE DE L'ESPRIT SPORTIF

Les éducateurs, les parents, les entraîneurs, les athlètes, en fait tous les participants sont invités à faire preuve d'esprit sportif en mettant en pratique les 10 articles de la Charte de l'esprit sportif. Chacun doit faire sa part pour promouvoir une pratique sportive plus humaine et plus formatrice.

#### Article I

Faire preuve d'esprit sportif, c'est d'abord et avant tout observer strictement tous les règlements; c'est ne jamais chercher à commettre délibérément une faute.

#### Article II

Faire preuve d'esprit sportif, c'est respecter l'officiel. La présence d'officiels ou d'arbitres s'avère essentielle à la tenue de toute compétition. L'officiel a un rôle difficile à jouer. Il mérite entièrement le respect de tous.

#### Article III

Faire preuve d'esprit sportif, c'est accepter toutes les décisions de l'arbitre sans jamais mettre en doute son intégrité.

#### Article IV

Faire preuve d'esprit sportif, c'est reconnaître dignement la supériorité de l'adversaire dans la défaite.

#### Article V

Faire preuve d'esprit sportif, c'est accepter la victoire avec modestie et sans ridiculiser son adversaire.

#### Article VI

Faire preuve d'esprit sportif, c'est savoir reconnaître les bons coups, les bonnes performances de l'adversaire.

#### Article VII

Faire preuve d'esprit sportif, c'est vouloir se mesurer à son opposant dans l'équité. C'est compter sur son seul talent et ses habiletés pour tenter d'obtenir la victoire.

#### Article VIII

Faire preuve d'esprit sportif, c'est refuser de gagner par des moyens illégaux et par la tricherie.

#### Article IX

Faire preuve d'esprit sportif, pour l'officiel, c'est bien connaître tous les règlements et les appliquer avec impartialité.

#### Article X

Faire preuve d'esprit sportif, c'est garder sa dignité en toutes circonstances; c'est démontrer que l'on a la maîtrise de soi. C'est refuser que la violence physique ou verbale prenne le dessus sur nous.

### CODE D'ÉTHIQUE DE L'ARCHER

1. L'archer doit toujours orienter son arc en direction des cibles lors de l'allonge avec ou sans flèches.
2. On doit éviter tout contact avec un autre archer en position de tir.
3. On doit respecter les signaux de tir et d'arrêt de tir.
4. On ne doit pas tirer de flèches à la verticale.
5. On ne doit pas utiliser de matériel endommagé.
6. On ne doit pas se servir de flèches trop courtes, c'est-à-dire en deça du bord externe de l'arc lorsqu'en plein allonge. L'archer ne doit jamais utiliser de flèches fêlées .
7. On ne doit pas circuler à l'intérieur de la ligne de tir lorsqu'il y a des archers en action sur la ligne de tir.
8. On ne doit pas manipuler l'équipement d'un autre archer sans le consentement de celui-ci.

### CODE D'ÉTHIQUE DES INTERVENANTS DE LA FTAQ

- Entraîneurs
- Juges
- Athlètes
- Parents
- Administrateurs

### LES ENTRAÎNEURS DOIVENT :

- Agir en tout temps dans le meilleur intérêt du développement des athlètes en tant que personne
- Accepter le mot à mot et l'esprit des règles du sport

- Accepter et appuyer les juges dans leurs fonctions afin d'assurer que la compétition soit menée en toute équité et en accord avec les règles établies
- Se comporter avec intégrité en accomplissant leurs fonctions avec les athlètes, les parents, les autres entraîneurs et les juges
- S'efforcer d'être bien préparé pour faire en sorte que leurs devoirs d'entraîneurs soient accomplis avec compétence
- S'assurer que les installations et les équipements rencontrent les standards de sécurité et sont appropriés selon l'âge et le niveau d'habileté de chacun des athlètes
- Se comporter envers les autres avec respect
- S'assurer que tout contact physique avec les jeunes est approprié et nécessaire au développement des habiletés du joueur
- Obtenir les qualifications nécessaires et se tenir au courant des plus récentes pratiques ainsi que des principes de croissance et de développement des jeunes
- Maintenir des standards élevés en matière de conduite personnelle et appliquer les principes propres à l'esprit sportif.
- Considérant l'esprit sportif, l'entraîneur doit :
- Apprendre et mettre en pratique les règles du sport
- Reconnaître et respecter les différences entre les athlètes
- Offrir une chance égale et de l'aide à tous les athlètes
- Encourager les athlètes à toujours faire de leur mieux
- Encourager les athlètes à être respectueux dans la victoire et la défaite
- Montrer l'exemple : le comportement et les commentaires doivent être positifs et apporter du support.

---

**LES JUGES DOIVENT :**

- Placer la sécurité et le bien-être des participants au dessus de tout le reste
- Modifier les règles et les règlements pour les adapter aux niveaux d'habileté et aux besoins des jeunes athlètes
- Faire des compliments et encourager tous les participants
- Être constants, objectifs et courtois quand ils doivent prendre des décisions
- Condamner toute conduite antisportive et promouvoir le respect envers les adversaires
- Insister sur l'esprit du jeu plutôt que sur les erreurs
- Encourager et faire la promotion des changements de règlements qui devraient faire que le sport est agréable à pratiquer
- Être "beau joueur", les gestes ont plus de portée que les mots
- Se garder au courant des plus récentes tendances en matière de profession de juge ainsi que des principes de croissance et de développement des jeunes
- Traiter les autres avec respect

Donner l'exemple : le comportement et les commentaires doivent être positifs et apporter du support.

---

**LES ATHLÈTES DOIVENT :**

- Se comporter d'une façon honorable sur le terrain de compétition et en dehors de celui-ci
  - Accepter le mot à mot et l'esprit des règles du sport
  - Accepter et appuyer les juges dans leurs fonctions afin d'assurer que la compétition soit menée en toute équité et en accord avec les règles établies
  - Ne pas déroger aux règles volontairement mais rapporter tout manquement aux règles aussitôt qu'un de ceux-ci est constaté
  - Ne pas poser de gestes qui pourraient être interprétés comme une tentative d'intimidation ou de diminuer les adversaires, les partenaires ou les juges
  - Maintenir des standards élevés en matière de conduite personnelle et appliquer les principes propres à l'esprit sportif.
  - Accepter les pénalités que l'organisme de gestion, la F.T.A.Q., juge nécessaire si l'athlète est reconnu être en violation du code d'éthique ou des règles appliquées en compétition
  - Traiter les autres avec respect. Respecter les droits, la dignité et la valeur de tous les participants ayant adopté le sport
  - Donner l'exemple : le comportement et les commentaires doivent être positifs et apporter du support.
-

---

**LES ADMINISTRATEURS DOIVENT:**

- Impliquer les athlètes dans la planification, la gestion, l'évaluation et la prise de décisions relatives à la pratique de l'activité
- Offrir à tous les athlètes une occasion égale de participer
- Créer des cheminements pour que les gens puissent participer au sport, non pas seulement en tant qu'athlètes mais également en tant qu'entraîneurs, s'assurer qu'ils sont adaptés à l'âge, à l'habileté et au niveau de maturité des jeunes joueurs
- Aider les entraîneurs et les juges à mettre l'emphase sur le comportement approprié et le développement des habiletés, et aider à rehausser les standards professionnels des entraîneurs et des juges
- S'assurer que tous ceux qui s'impliquent dans le sport insistent sur l'Esprit Sportif et non sur la volonté de gagner à tous prix
- Donner l'exemple : le comportement et les commentaires doivent être positifs et apporter du support.
- Lancer un message clair qu'abuser les gens de quelque façon que ce soit est inacceptable et entraînera des actions disciplinaires
- Traiter les autres avec respect. Respecter les droits, la dignité et la valeur de tous les participants ayant adopté le sport

---

**LES PARENTS DOIVENT:**

- Se souvenir que les enfants participent dans le sport pour leur propre plaisir, pas celui des parents
- Encourager les enfants à participer, pas les forcer à le faire
- Se concentrer sur les efforts des jeunes et leurs performances; non pas sur les victoires ou les défaites
- Encourager leurs enfants à toujours jouer selon les règlements et à régler les différends sans avoir recours à la violence ou à l'hostilité
- Ne jamais tourner en ridicule ou crier après un enfant parce qu'il a fait une faute ou perdu une compétition
- Se rappeler que les enfants apprennent surtout par l'exemple. Apprécier les bonnes performances et les preuves d'habileté de tous les participants
- Supporter tous les efforts faits pour bannir les abus verbaux et physiques des activités sportives
- Respecter les décisions des juges et inciter les jeunes à faire de même
- Montrer que le travail bénévole des entraîneurs, des juges et des administrateurs est apprécié. Sans eux, votre enfant ne pourrait pas y participer.
- Traiter les autres avec respect. Respecter les droits, la dignité et la valeur de tous les participants ayant adopté le sport

---

Donner l'exemple : le comportement et les commentaires doivent être positifs et apporter du support.

---

## Politique de la F.T.A.Q. relativement aux plaintes formulées par ses membres

### Objet

Cette politique établit la procédure par laquelle les membres de la F.T.A.Q. peuvent avoir réparation pour des torts qu'ils ont subis alors qu'ils participaient à un événement sanctionné, durant la préparation d'un tel événement, durant la pratique sportive dans un club, ou tout événement relié au sport de tir à l'arc dont la F.T.A.Q. régie.

---

### DÉFINITIONS

#### Plaignant

La personne, le groupe ou l'organisation qui formule la plainte. La dite personne, le dit groupe ou l'organisation doivent être tous des membres en règle de la F.T.A.Q. au moment où la plainte est formulée et au moment de l'offense.

#### Répondant

La personne, le groupe ou l'organisation contre qui la plainte est logée. La dite personne, le dit groupe ou l'organisation doivent être tous des membres en règle de la F.T.A.Q. au moment où la plainte est formulée et au moment de l'offense.

#### Offense

Toute action contraire aux règles de compétition et/ou aux règles de bonne conduite publiées par la F.T.A.Q., et en application au moment de l'infraction, et qui affecte négativement la performance du plaignant.

**F.T.A.Q.** La Fédération de tir à l'arc du Québec

**ARTA** Association régionale de tir à l'arc

---

### MARCHE À SUIVRE

1. Avant de faire suivre une plainte à la F.T.A.Q., le plaignant doit avoir formulé sa plainte au niveau de son club ou de son association régionale (ARTA). La F.T.A.Q. n'acceptera la plainte que si les deux voies ont été sollicitées.

#### NOTE:

*La plainte doit être d'abord logée auprès de l'autorité de l'organisation au niveau immédiatement supérieur. Une plainte logée contre une organisation locale doit être formulée à l'ARTA., à moins que la plainte concerne un représentant de l'ARTA, dans ce cas, on doit faire suivre la plainte au Président de la F.T.A.Q. ou, si elle est logée contre les actions du président, la plainte doit être acheminée au bureau de la F.T.A.Q..*

2. C'est la responsabilité du plaignant de faire suivre sa plainte (ou l'avis de plainte) au bureau de la F.T.A.Q. à moins de 10 jours de l'événement, ou à moins de 10 jours de l'avis de l'ARTA. Si le bureau de la F.T.A.Q. ou le Président est contacté pour obtenir de l'information, les dix jours commencent cette même journée. Si la plainte n'est pas reçue avant la 10<sup>ème</sup> journée, on considérera le sujet clos.

3. Le plaignant doit compléter le Formulaire de Plainte de la F.T.A.Q. (voir annexe) avec autant de détails que possible et le faire suivre selon les points 1 et 2.

4. Une fois la plainte reçue le Bureau de la F.T.A.Q. (ou son Président) va former un comité de trois membres du CA en tant que Comité de discipline. Si la plainte est logée contre le CA, des membres de Commission de la F.T.A.Q. qui ne sont pas impliqués seront alors désignés.

5. Le Comité de discipline recevra alors des copies électroniques ou "papier" de la plainte et toute la documentation pertinente. Le comité entendra face-à-face le plaignant et les témoins en personne.

6. Le Comité de discipline conservera un Procès-verbal non-officiel de toutes les interventions de telle sorte que les membres du comité puissent revoir tous les éléments révélés avant de rendre sa décision. Le Procès-verbal ne sera pas rendu public. Le Procès-verbal contiendra une copie de la plainte, les notes de la rencontre, et une liste de vérification de la procédure suivie (voir annexe).

7. Le Comité de discipline fera rapport de ses remarques et de ses conclusions au Conseil d'administration de la F.T.A.Q. qui seul peut dissoudre le Comité. Une proposition du Conseil d'administration ratifiera la décision finale et dissoudra le Comité.

8. Les remarques et les conclusions de ce comité contenues dans le rapport seront publiées sur le site web de la F.T.A.Q. telles que ratifiées par le Conseil d'Administration, à moins que l'information soit de nature personnelle, injurieuse ou dommageable à la réputation des parties impliquées.

9. Si la décision rendue ne satisfait pas le plaignant, celui-ci peut faire recours à la FCA ou encore il peut avoir recours au Mécanisme de Résolution Alternative de Dispute Sportive. Cette agence externe est conçue pour agir comme médiateur ou arbitre dans les cas où les procédures propres au sport ne parviendraient pas à trouver une solution satisfaisante.



